

Hold-up sur notre temps de repos !

Toulouse, le 7 juin 2022

Dans le cadre de RELOAD sur le volet “Temps de travail”, la direction avance ses premières propositions, faisant clairement le choix de l’augmentation du temps de travail.

Cette négociation s’inscrit dans un contexte de sortie de crise Covid et de remontée des cadences. Après une année 2021 et un premier trimestre 2022 marqués par des résultats records pour le groupe, nous pouvions nous attendre à des progrès pour les salariés avec à minima un retour aux dispositifs en place avant les accords liés au Covid (système débit/crédit, horaires variables...). Ce n’est pas l’orientation prise par la direction, bien au contraire !

Les objectifs de la direction sont très clairs : augmenter la durée du travail avec...

- Un forfait jour annuel unique de **216 jours** au lieu de 211 jours pour la majorité des cadres du groupe
- Pour les salariés à l’horaire, une augmentation du temps de travail dans la semaine sans majoration pour heures supplémentaires, en contrepartie de jours de repos annuels dont 75% imposés par la direction
- Un jour de repos serait imposé par l’employeur sur le **lundi de Pentecôte** (alors qu’il était pris en charge par l’entreprise jusqu’en 2020 au titre de la journée de solidarité)!
- Pour le pointage en bleu, une nouvelle compensation forfaitaire de 40 € (sur 11 mois) est proposée par la direction alors que la compensation actuelle est proportionnelle au salaire. Exemple : pour un salarié au salaire plancher de 1745 €, les 20 minutes quotidiennes d’habillage/déshabillage sur un mois représentent 76,70 € (aujourd’hui compensées en repos et en prime)

...et se donner la possibilité d’adapter la durée du travail hebdomadaire en fonction de la charge de l’entreprise !

Pour tous les salariés non-cadres, cela signifierait :

- Une durée du travail de référence **annualisée^(*) de 1 607h** pour tous les **personnels à l’horaire**
- Une durée du travail de référence **annualisée^(*) de 1 700h** incluant 2h supplémentaires hebdomadaires (quelque soit la classification) pour les **personnels à l’horaire forfaité**
- Un **compteur unique des jours de repos** nommé JRTT (en remplacement des ACT, RTT, JNT...) dont 75% imposés par la direction
- La **fin de l’horaire variable** qui permettrait aux salariés :
 - D’adapter leur heure d’arrivée et de départ de l’entreprise en fonction des plages horaires de référence quotidiennes
 - D’accumuler mensuellement du crédit d’heures pour les poser en récupération ou sur le CET
- Une **“souplesse”** (10 minutes maximum en production) serait accordée au salarié pour permettre de gérer les aléas personnels avec **récupération sous contrôle du manager**

** L’annualisation permettrait à l’employeur de faire varier les horaires de travail, à la hausse ou la baisse, autour de l’horaire de référence hebdomadaire théorique (35h) et de rémunérer les heures supplémentaires en fin d’année. Ces nouvelles règles accentueraient l’obligation pour les salariés de s’adapter aux besoins de l’entreprise !!!*

Alors que la direction dit rechercher un équilibre vie professionnelle et vie personnelle, ses propositions penchent toutes en faveur des intérêts de l’entreprise. Pourtant la situation et les perspectives montrent qu’Airbus a les moyens de réaliser des avancées sociales ambitieuses pour tous ses salariés.

Exemple : diminution du temps de travail à 32h hebdomadaires sans perte de salaire comme cela est actuellement expérimenté en Espagne et ailleurs en Europe. De nombreux avantages sont à la clé : attractivité, baisse d’absentéisme, baisse du stress et de la fatigue, moins de transports, plus de temps libre pour se réaliser...

Comme à son habitude, la CGT vous consultera prochainement pour recueillir les propositions que nous porterons lors des prochaines réunions de négociation sur la durée du temps de travail.

Mail syndicat.cgt@airbus.com
Web airbusce.reference-syndicale.fr
cgt-airbus-toulouse.fr/



App
CGT Airbus
Toulouse

 [@cgtairbus](https://www.facebook.com/cgtairbus)
 [@cgtairbus](https://twitter.com/cgtairbus)
Adhérez !